

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : Magali BOULLIER, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, HETSCH Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, Mickaël GOUJON, FESSY Véronique.

Absente ayant donné bon pour pouvoir : LACOUR Danielle à Jean-Marc HETSCH

Absents : SEIGNERET Ludivine, AUPERT Mickaël, GASDON Maxime

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 02 Juin 2023

PARTICIPATION ANNUELLE AU « GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUÉS ».

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier du Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués. Celui-ci demande une demande de participation annuelle de 200 € pour l'année 2023 pour indemniser les travaux de piégeage des ragondins et des rats musqués, sachant que cette lutte a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral

De plus, il ajoute que le groupement a décidé de maintenir une « prime à la queue » pour la capture des ragondins et des rats musqués pour l'année 2023 afin d'indemniser les piégeurs permettant de limiter le développement des populations de rongeurs. Et enfin, les piégeurs ne pourront bénéficier d'indemnités que si les communes où ils interviennent sont à jour de leur participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 200 € au Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués au titre de l'année 2023.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE.

Fait et Délibéré à Pradines, le 09 Juin 2023.
Le Maire,
Charles BRUN.